

Rémunération du livret A et du Livret de développement durable et solidaire (LDDS)

10 janvier 2022

Non à une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des français de près de 10 milliards d'euro

Le Livret A, détenu par 56 millions de personnes, et son frère jumeau le Livret de développement durable et solidaire (LDDS), rémunéré au même taux et détenu par 25 millions de personnes, ne garantissent plus depuis 2018 une rémunération à hauteur de l'inflation.

En effet, à la demande du lobby bancaire et de son soutien indéfectible, le Gouverneur de la Banque de France (ancien haut dirigeant de BNP PARIBAS), Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a annoncé publiquement, le 19 avril 2018, que « le taux du Livret A n'aura plus vocation à couvrir celui de l'inflation ».

C'est pourquoi le mode de calcul du taux de rémunération du Livret A (et du LDDS) a été modifié, en 2018, au bénéfice exclusif des banques et donc au détriment de la quasi-totalité de la population française. Ceci afin d'être systématiquement inférieur au taux d'inflation.

Le maintien de l'inflation à 2,8% en décembre 2021 va se traduire par une augmentation du taux des Livrets A et des Livrets de développement durable et solidaires au 1er février.

Cette augmentation portera vraisemblablement le taux de rémunération de 0,5% actuellement à 0,8%. Si le taux de 0,8% est retenu par le gouvernement dans les prochains jours, la perte de pouvoir d'achat sera de 2% par rapport à l'inflation

cumulée en 2021.

Sachant que l'encours total du Livret A et du LDDS s'établit à 468,9 milliards d'euros fin octobre 2021, la perte totale pour les épargnants s'élèverait alors à 2% de cette somme, soit 9 milliards et 380 millions d'euros.

Pas à une contradiction près, Bruno Le Maire a déclaré, le 13 décembre dernier, sur RMC : « *Protéger les Français contre la hausse des prix est ma priorité absolue, car je suis lucide sur l'inflation* ».

Aussi, nos organisations appellent l'ensemble du mouvement consumériste et du mouvement syndical ainsi que l'ensemble des formations politiques de progrès à :

1. Dénoncer cette politique délibérée de spoliation de plusieurs dizaines de millions d'épargnants qui est le fruit de la connivence qui rassemble constamment Bercy, la Banque de France et le lobby bancaire ;
2. Exiger que l'épargne réglementée, dite « populaire », garantisse à l'ensemble de la population que cette épargne soit préservée des effets de l'inflation ;
3. Revendiquer la mise en place rapide d'un Haut Conseil de l'épargne réglementée rassemblant toutes les parties prenantes (et non plus le seul éternel trio Bercy- Banque de France - lobby bancaire), y compris les associations de consommateurs représentatives et les organisations syndicales, afin que toutes les questions (réglementation, rémunération, finalités d'intérêt général ...) touchant à l'épargne réglementée puissent être débattues de manière transparente et contradictoire, dans le seul souci de l'intérêt général et avant toute prise de décision des pouvoirs publics. Il s'agit là d'un impératif démocratique.

Paris, lundi 10 janvier 2022.



- CGT FAPT (Fédération CGT des salariés des Activités Postales et de Télécommunications),
- Fédération CGT Finances,
- FSPBA CGT (Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance),
- Fédération SUD PTT,
- CGT BANQUE DE FRANCE
- INDECOSA-CGT (Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés CGT),
- Union des Syndicats CGT du Groupe Caisse des Dépôts.

Contact presse : Bernard FILLIAT 06 88 55 20 79